

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 décembre 2023

RÉAJUSTEMENT TARIFAIRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Le Smictom de Saverne fait face à une situation financière inflationniste avec un budget à l'équilibre en 2022, mais une projection déficitaire estimée à plus de 1,5 million d'euros d'ici 2025 (700 000 € dès 2023). Plusieurs facteurs influent sur cette tendance, justifiant la nécessité de revoir la Redevance Incitative (RI).

Les principaux éléments à considérer sont les suivants :

- **Augmentation des charges et prestations orientées vers les filières de tri :** Une inflation impactant l'ensemble des marchés de collecte et les charges de structure, combinée à une hausse des prestations dans les filières de tri, contribue à cette situation financière.
- **Impact de l'inflation sur les filières de traitement :** Les tarifs des filières de traitement des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), gérées par le SMITOM, sont amenés à augmenter d'ici à 2025 en raison de l'inflation et des investissements nécessaires (rénovation et mise aux normes de l'incinérateur, augmentation de la fiscalité environnementale - Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- **Baisse des ventes de matières recyclables :** Les cours d'achat des matières recyclables ont chuté, accentuant l'effet ciseaux entre la baisse des recettes et l'augmentation des charges.
- **Baisse des recettes de la Redevance Incitative (RI) :** La réduction de l'usage du bac orange (OMR) au profit des filières de recyclage a entraîné une diminution des recettes de la RI. Initialement conçue pour orienter les déchets vers les filières de valorisation, la RI, **basée sur la part fixe au foyer et la facturation de l'usage du bac orange, n'est plus suffisante pour couvrir les coûts.**
- **Extension des consignes de tri :** L'extension des consignes de tri aux emballages plastiques et le développement du compostage individuel ont renforcé le geste de tri, réduisant ainsi les tonnages d'OMR de 15% et diminuant le nombre de levées des bacs orange. À l'inverse, les prestations et les quantités orientées vers les filières de tri, en déchèteries, aux points d'apport volontaire des biodéchets, sont en hausse, et génèrent un coût qui n'est plus couvert.

En résumé, afin de faire face à ces défis financiers, une réévaluation des tarifs de la redevance incitative est nécessaire pour compenser l'inflation, la hausse des prix du SMITOM de Haguenau-Saverne, l'augmentation des coûts des filières de valorisation, et la baisse des recettes due à la diminution des levées du bac orange. Ces évolutions n'impactent pas seulement le Smictom de Saverne ; l'ensemble des collectivités de France font face à ces difficultés.

Les décisions suivantes entreront donc en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 :

1 Une part fixe au foyer applicable à tous

Aujourd'hui, par exemple, un immeuble de 24 logements, partageant leurs bacs en commun, ne paye qu'une seule part fixe au foyer par immeuble. Ceci représente une inégalité par rapport aux usagers dotés d'un bac individuel. **Cette inégalité sera corrigée, et dorénavant, chaque logement devra s'acquitter d'une part fixe par foyer.**

2 Prise en compte des différences de fréquence de la collecte

Les habitants de Bouxwiller, Ingwiller et Saverne sont collectés toutes les semaines, tandis que ceux du reste du territoire le sont tous les quinze jours. **La part fixe au foyer des habitants de ces 3 communes sera majorée de 2 € pour tenir compte de cette différence.**

3 Mise en place d'une part fixe pour les filières de valorisation (bacs jaunes)

Les filières de valorisation représentent un avantage écologique et sociétal indéniable. Cependant, elles ne sont pas gratuites et présentent des coûts qu'il convient de ne plus faire supporter uniquement sur la part fixe au foyer (accès aux services), ni sur celle du flux OMR (bac orange). **Par conséquent, une part fixe sera mise en place pour les bacs de tri. Son montant sera de 39 € pour les bacs de 140 et 240 litres et de 125 € pour les bacs de 770 litres.** La part fixe au foyer sera quant à elle indexée sur l'inflation.

4 Mise en place d'un bac sanitaire

Un bac sanitaire pourra être mis à disposition des usagers ayant des besoins particuliers suite à un traitement ou à des pathologies génératrices attestés par un certificat médical. Ce bac sanitaire n'engendrera pas de part fixe supplémentaire, seules les levées seront facturées.

La nouvelle grille tarifaire qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024 sera calculée de la manière suivante :

TAILLE DES BACS	PART FIXE au foyer	PART FIXE au bac OMR (12 levées incluses)	LEVÉES AU-DELÀ DE 12	PART FIXE au bac collecte sélective	TARIF MINIMUM
80 L (1-3 personnes)	37€* <i>au lieu de 34€</i>	70€	4€	Bac sélectif 140 L ou 240 L 39€ Bac sélectif 770 L 125€	146 € + 4 €/levée <i>au lieu de 104 €</i>
140 L (2-5 personnes)	37€* <i>au lieu de 34€</i>	121€	7€		197 € + 7 €/levée <i>au lieu de 155 €</i>
240 L (5 personnes et +)	37€* <i>au lieu de 34€</i>	210€	12€		286 € + 12 €/levée <i>au lieu de 244 €</i>
770 L	37€* <i>au lieu de 34€</i>	674€	38€		
1100 L	37€* <i>au lieu de 34€</i>	964€	54€		

*39€ pour les habitants de Saverne, Ingwiller et Bouxwiller

À TITRE D'EXEMPLE :



Une personne seule ou un couple vivant dans une maison, verra sa facture du 1^{er} semestre **augmenter de 21 €**

> Soit une augmentation annuelle de 42 €, ce qui représente 3,5 € par mois.



Une personne seule ou un couple vivant dans un immeuble de 24 appartements verra sa facture du 1^{er} semestre **augmenter de 24 €**

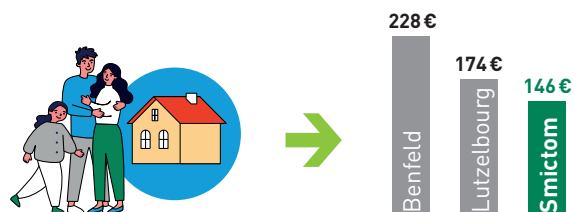
> Soit une augmentation annuelle de 48 €, ce qui représente 4 € par mois.

À TITRE DE COMPARAISON :

Le Smictom de Saverne a bien conscience du caractère substantiel de cette augmentation, néanmoins, ces nouveaux tarifs restent bien inférieurs aux tarifs pratiqués dans les collectivités voisines.



Une personne seule vivant dans une maison paierait 169 € à Bossendorf ou 187 € à Sélestat, contre 146 € (ou 148 €) au Smictom de Saverne.



Un couple avec un enfant paierait 174 € à Lutzelbourg ou 228 € à Benfeld contre 146 € (ou 148 €) au Smictom de Saverne.

Pour mémoire, la Redevance Incitative a été mise en place sur le territoire du Smictom de Saverne en 2012, entraînant à l'époque une baisse des tarifs pour les usagers. Depuis 2012, les tarifs sont restés stables malgré les augmentations des coûts et des charges.

Il est important de rappeler que le Smictom de Saverne assure une délégation de service public, avec un objectif d'équilibre budgétaire sans chercher la rentabilité. La mobilisation de tous pour lutter contre les effets néfastes du dérèglement climatique est essentielle et nécessaire, mais elle a un coût que nous nous devons d'assumer.

Contact presse : Elise Muhlheim • Chargée de communication • communication@smictomdesaverne.fr

SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne • Tél. : 03 88 02 21 80 • smictom@smictomdesaverne.fr

www.smictomdesaverne.fr

